

# Position de l'UICN sur certaines questions scientifiques et techniques

Convention sur la diversité biologique

Seizième session de la Conférence des Parties (COP16)

Cali, Colombie, 21 octobre - 1er novembre 2024

## Principaux messages de l'UICN

### Besoins scientifiques et techniques pour soutenir la mise en œuvre du Cadre, y compris ses incidences sur les programmes de travail de la Convention (Point 16 de l'ordre du jour)

L'UICN exhorte les Parties à utiliser les outils et orientations existants visant à soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (KMGBF, selon ses sigles en anglais), notamment les centres régionaux et sous-régionaux d'appui à la coopération technique et scientifique récemment créés. Il est essentiel que les nouvelles orientations élaborées répondent aux besoins et aux lacunes identifiés par les Parties, en évitant les doubles emplois.

### Biodiversité marine et côtière (Point 20 de l'ordre du jour)

L'UICN salue les efforts visant à assurer la poursuite du processus de ZIEB sur la base des données scientifiques les plus récentes, avec la pleine participation des experts et détenteurs de connaissances concernés, et soutient les modalités proposées pour (re)décrire ces sites importants.

L'UICN souligne que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mobiliser des ressources, renforcer les capacités et transférer les connaissances et les technologies afin de mettre en œuvre le Programme de travail existant sur la biodiversité marine et côtière et pour combler les lacunes et les domaines nécessitant une attention supplémentaire pour assurer une mise en œuvre adéquate des objectifs du KMGBF.

### Espèces exotiques envahissantes (Point 21 de l'ordre du jour)

L'UICN salue le rapport d'évaluation thématique de l'IPBES sur les espèces exotiques envahissantes et ses conclusions, et souligne que la gestion des invasions biologiques est réaliste et réalisable.

L'UICN recommande que des évaluations des impacts de l'ensemble des 3 500 espèces exotiques envahissantes décrites reconnues par l'évaluation de l'IPBES soient entreprises et menées à terme à l'aide de la Classification des impacts environnementaux des taxons exotiques ([EICAT](#), selon ses sigles en anglais), afin de fournir aux Parties des informations détaillées visant à soutenir l'identification et la hiérarchisation des EEE, et encourage les Parties à utiliser les ressources développées en réponse à la Décision 15/27, notamment la boîte à outils en ligne actualisée sur les espèces exotiques envahissantes, pour la mise en œuvre de la Cible 6.

### Biodiversité et santé (Point 22 de l'ordre du jour)

L'UICN se félicite des actions proposées dans le Plan d'action mondial et exhorte les Parties à l'adopter lors de la COP16. L'UICN encourage en outre les Parties, les autres gouvernements et toutes les parties prenantes à mettre en œuvre les actions qui y sont énoncées.

### Biodiversité et changements climatiques (Point 25 de l'ordre du jour)

L'UICN souligne que pour atteindre les objectifs et les cibles du KMGBF, il est crucial de prendre des mesures climatiques décisives, d'éviter ou de minimiser l'impact négatif des réponses aux changements climatiques sur la biodiversité, de prendre en compte les impacts existants et prévus des changements climatiques sur la biodiversité lors de la mise en œuvre de l'ensemble du Cadre et d'aborder les crises interconnectées des changements climatiques et de la perte de biodiversité de manière cohérente et synergique. Les objectifs climatiques ne pourront être pleinement atteints sans atteindre pleinement les objectifs et cibles du KMGBF. Le climat, la conservation de la biodiversité et la santé mondiale sont intimement liés.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Mme Sonia Peña Moreno  
Directrice  
Centre pour les politiques et le droit  
Siège de l'UICN  
[sonia.penamoreno@iucn.org](mailto:sonia.penamoreno@iucn.org)  
[www.iucn.org](http://www.iucn.org)

Mme Victoria Romero  
Responsable principale des politiques – Biodiversité  
Centre pour les politiques et le droit  
Siège de l'UICN  
[victoria.romero@iucn.org](mailto:victoria.romero@iucn.org)

Siège mondial de l'UICN  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland  
Suisse  
Tél : +41 22 999 0000  
Fax : +41 22 999 0002  
[www.iucn.org](http://www.iucn.org)

## **Besoins scientifiques et techniques pour soutenir la mise en œuvre du Cadre, y compris ses incidences sur les programmes de travail de la Convention (Point 16 de l'ordre du jour)**

Il existe une quantité considérable d'orientations visant à soutenir la mise en œuvre du KMGBF, mais le défi consiste à s'assurer que les informations soient accessibles et utilisées par les décideurs concernés. A cet égard, l'UICN :

- ✓ Encourage les Parties à identifier leurs besoins scientifiques et techniques, en fonction de leur situation nationale, et à utiliser les outils et conseils disponibles dans la mise en œuvre de leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.
- ✓ Recommande à la COP de demander aux centres régionaux et sous-régionaux d'appui à la coopération technique et scientifique d'aider les Parties à adopter et à utiliser les outils et orientations existants pour la mise en œuvre du KMGBF.
- ✓ Invite en outre les Parties à prendre en compte les conclusions des diverses évaluations de l'IPBES et du GIEC dans leurs processus nationaux de mise en œuvre, et recommande que la Secrétaire exécutive collabore avec l'IPBES et autres organisations compétentes pour favoriser la prise en compte des conclusions des évaluations dans la prise de décision.

L'UICN reconnaît que toutes les informations actuellement disponibles pour soutenir la mise en œuvre du KMGBF ne sont pas forcément pertinentes et soutient l'idée de combler les lacunes dans les domaines de travail existants identifiés dans les documents CBD/SBSTTA/26/3 et CBD/SBSTTA/INF/15 afin d'atteindre les objectifs du KMGBF.

Il est toutefois important que les efforts visant à élaborer de nouvelles orientations pour la mise en œuvre soient facilités par la Secrétaire exécutive afin, entre autres, de s'assurer qu'elles répondent

aux besoins identifiés par les Parties et que les nouvelles orientations et nouveaux outils évitent les doubles emplois, tirent parti des synergies et facilitent leur adoption par les Parties.

Des groupes et initiatives d'experts formels et informels sont bien placés pour identifier les problèmes et élaborer conjointement des orientations afin de combler les lacunes et soutenir la mise en œuvre des Cibles à l'horizon 2030. Le [Plan d'action mondial pour les espèces \(PAME\)](#), par exemple, fournit des orientations pertinentes pour des actions de conservation des espèces dans toutes les cibles du KMGBF, et a été élaboré par l'UICN et ses Membres, Commissions et partenaires en consultation avec les secrétariats des conventions relatives à la biodiversité.

- ✓ L'UICN soutient les demandes adressées au Secrétaire exécutif, telles que présentées dans la recommandation 26/3, 4(a) et 4(b) du SBSTTA, de continuer à faciliter le développement d'outils supplémentaires, si nécessaire, pour combler les lacunes identifiées par les Parties, en coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et les organisations intergouvernementales compétentes, et invite les Parties à inclure ces lacunes dans une annexe à la décision.

L'UICN et ses 7 Commissions d'experts se tiennent prêtes à s'engager aux côtés des Parties et du Secrétaire exécutif dans cette entreprise et continueront à travailler à l'élaboration de nouvelles orientations et à la mise à jour des orientations existantes pour la mise en œuvre des Cibles du KMGBF, y compris, mais sans s'y limiter, les Cibles 2, 3, 4, 6, 8, et 11<sup>1</sup>.

En ce qui concerne les implications pour l'ajustement des travaux entrepris dans le cadre de la Convention :

- ✓ L'UICN recommande un meilleur alignement des points de l'ordre du jour de la Conférence des Parties, ainsi que de ses programmes de travail et travaux transversaux, avec les

---

<sup>1</sup> Notamment, la feuille de route pour la mise en œuvre de la Cible 2 avec la FAO, diverses orientations de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et du Partenariat pour la Cible 3, le Groupe de spécialistes des conflits et de la coexistence homme-faune de la CSE-UICN travaille sur un indicateur pour la Cible 4, tandis qu'un groupe d'experts des

Amis de l'adaptation écosystémique (FEBA, selon ses sigles en anglais) coprésidé par le Secrétariat de la CDB développe des ressources sur la définition d'objectifs nationaux et la mise en œuvre des Cibles 8 et 11. L'UICN contribue également au partenariat NBSAP Accelerator et au Forum NBSAP.

objectifs et cibles du KMGBF, et soutient le projet de décision de la COP contenu dans la recommandation 4/13 du SBI.

En ce qui concerne les nouveaux domaines de travail potentiels dans le cadre de la Convention :

- ✓ L'UICN soutient la proposition de poursuivre les travaux sur la pollution et la biodiversité. L'UICN a proposé un nouvel article consacré aux « Aspects de biodiversité » dans le traité sur la pollution par les plastiques actuellement en négociation, en combinaison avec une proposition de libellé spécifique pour l'article sur la « Coopération internationale ». Le libellé spécifique à la biodiversité proposé faciliterait, entre autres, la coordination des obligations en vertu des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) existants afin de refléter l'alignement sur les Cibles du KMGBF (en particulier sa Cible 7) et promouvoir les liens entre pollution plastique et biodiversité dans le contexte des solutions d'économie circulaire et du droit commercial international.

## **Biodiversité marine et côtière (Point 20 de l'ordre du jour)**

### *Zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB)*

L'UICN salue les progrès réalisés lors des ateliers d'experts techniques et juridiques pour modifier et décrire de nouvelles ZIEB en novembre 2023, et en conséquence,

- ✓ Accueille favorablement la recommandation 26/8 du SBSTTA d'adopter les modalités incluses dans l'annexe, qui présentent de manière claire et rationalisée les différents scénarios (par exemple à l'intérieur ou au-delà des juridictions nationales).
- ✓ Recommande de supprimer les crochets dans la recommandation 26/8 du SBSTTA et d'adopter le projet de décision, compte tenu du rôle crucial des Zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB) dans la réalisation du KMGBF, ainsi que d'autres cadres internationaux pertinents, y compris l'Accord BBNJ.

L'UICN soutient fermement les efforts visant à assurer la poursuite du processus de ZIEB sur la

base des données scientifiques les plus récentes, avec la pleine participation des experts et détenteurs de connaissances concernés. A cet égard, l'UICN :

- ✓ Souligne la plus haute importance de maintenir un processus mondial unique dans le cadre de la CDB pour décrire les Zones d'importance écologique ou biologique pour la biodiversité marine à l'intérieur et au-delà des juridictions nationales, tout en reconnaissant la souveraineté des Parties.
- ✓ Considère la distinction entre le référentiel ZIEB et le mécanisme de partage d'informations comme un moyen utile d'exprimer le double processus visant à distinguer les ZIEB ayant été examinées par le SBSTTA/COP et celles résultant de processus nationaux internes.
- ✓ Accueille favorablement la suggestion d'émettre des notifications d'intention et d'informer des nouvelles soumissions, et encourage les commentaires des Parties, des organisations compétentes et des parties prenantes pour renforcer la crédibilité scientifique et la transparence du processus, que ce soit pour une inclusion dans le référentiel ou pour le mécanisme de partage d'informations.
- ✓ Soutient la conservation urgente des zones d'importance de la biodiversité dans l'océan mondial et se tient prête à apporter ses connaissances et son expertise pour l'identification d'Aires marines clés pour la biodiversité (ZCB), Zones importantes pour les mammifères marins (IMMA, selon leurs sigles en anglais), Zones importantes pour les requins et les raies (ISRA, selon leurs sigles en anglais), Zones importantes pour les tortues marines (IMTA, selon leurs sigles en anglais) et autres connaissances et outils pertinents susceptibles d'apporter une contribution précieuse au processus de ZIEB, y compris en ce qui concerne les informations sur les aires marines protégées et l'identification d'autres outils de gestion par zone, ainsi que les orientations et priorités stratégiques pour l'élaboration d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMEC) et la planification du KMGBF de manière plus générale.

## *Conservation et utilisation durable de la biodiversité marine et côtière*

La biodiversité marine et côtière est l'un des éléments transversaux clés du KMGBF et, bien que le Programme de travail sur la biodiversité marine et côtière et les décisions connexes de la COP fournissent des orientations visant à soutenir la mise en œuvre du Cadre, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mobiliser des ressources, renforcer les capacités et transférer les connaissances et les technologies pour les mettre en œuvre. En outre, afin d'assurer une mise en œuvre adéquate des cibles du KMGBF, les lacunes et domaines nécessitant une attention supplémentaire identifiés dans l'annexe du projet de décision de la COP, dans le document SBSTTA/Rec/26/7, doivent être abordés.

À cet égard, l'UICN souhaite attirer l'attention des Parties sur la publication du Groupe d'experts des pêches (FEG, selon ses sigles en anglais) de la CGE-UICN sur : [La pêche et les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité : Opportunités, défis et préoccupations](#). Bien qu'il ne soit en aucun cas exhaustif et qu'il soit axé sur la pêche, ce rapport aborde un certain nombre de lacunes décrites dans le projet d'annexe à la décision de la COP, donnant un aperçu de la manière dont le secteur peut contribuer à la mise en œuvre du KMGBF dans son ensemble. En outre, la publication du FEG sur [les Outils de gestion par zone \(ABMT, selon leurs sigles en anglais\) et les pêches marines](#) fournit des orientations supplémentaires sur la mise en œuvre efficace des ABMT, y compris les AMP et autres mesures efficaces de conservation par zone (AMEC), conformément à la lacune 1(b) du projet d'annexe de la décision de la COP.

Le rapport de l'UICN intitulé [Introduction à l'Accord au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà des juridictions nationales](#)<sup>2</sup> se concentre sur les objectifs du libellé des différentes parties de l'accord, les dispositions clés et la façon dont celles-ci fonctionnent ensemble, et quelles seront les considérations importantes pour progresser vers la mise en

œuvre, y compris une suggestion de prochaines étapes.

En ce qui concerne les domaines de collaboration et de coopération avec les organisations mondiales et régionales compétentes dans le contexte de l'Accord BBNJ, l'UICN se félicite de la collaboration solide et continue entre le Secrétariat de la CDB et l'ONU-DOALOS et souligne l'importance de l'Initiative pour un océan durable (SOI, selon ses sigles en anglais) et de ses dialogues mondiaux avec les organisations maritimes régionales et les organismes régionaux de pêche dans la création de synergies entre la CDB et l'Accord BBNJ.

Compte tenu de ce qui précède, l'UICN :

- ✓ Soutient le maintien de l'annexe dans le projet de décision de la COP contenu dans le document SBSTTA/REC/26/7 et tous les paragraphes qui s'y réfèrent, et souligne la nécessité pour les Parties et la Secrétaire exécutive de la CDB d'améliorer les travaux sur les questions énumérées dans l'annexe. L'UICN se tient prête à continuer d'aider les Parties à les aborder.
- ✓ Souligne l'importance de l'Accord BBNJ pour soutenir les objectifs de la Convention et atteindre les buts et cibles du KMGBF, et exhorte les Parties à signer et ratifier l'Accord.
- ✓ Appelle les Parties à prendre note des publications susmentionnées de l'UICN, toutes susceptibles de soutenir les efforts visant à mettre en œuvre efficacement et avec succès le KMGBF dans le contexte marin et à combler les lacunes identifiées.
- ✓ Encourage les Parties à reconnaître la nécessité de renforcer la coopération et la collaboration intersectorielles à l'échelle régionale et mondiale, notamment par le biais du dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable avec les organisations maritimes régionales et les organismes régionaux de pêche.
- ✓ Se félicite de la demande adressée à la Secrétaire exécutive de continuer à faciliter le

<sup>2</sup> Kachelriess, D. (2023). The High Seas Biodiversity Treaty: An Introduction to the Agreement under the United Nations Convention on the Law of the Sea on the conservation and sustainable use of marine biological diversity of areas beyond

national jurisdiction. Dans M. Epps et C. Chazot (Éd.), (vi+33p). UICN.

renforcement des capacités et les activités de partenariat, notamment dans le cadre de l'Initiative pour un océan durable, tout en notant que des ressources seront nécessaires pour que cela soit mené à bien et en encourageant les Parties à contribuer à ces efforts.

### **Espèces exotiques envahissantes (Point 21 de l'ordre du jour)**

L'UICN soutient le projet de décision de la COP proposé dans le document SBSTTA/REC/25/6, ainsi que les directives révisées figurant dans les annexes de la décision et encourage les Parties à les approuver. L'UICN se félicite en particulier de l'importance accordée dans les annexes à la nécessité de disposer de données standardisées actualisées, efficaces, opportunes et de haute qualité, et de la reconnaissance du fait qu'un financement à long terme sera nécessaire pour soutenir leur bon fonctionnement et leur maintenance.

En tant que membre actif du Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes (IALG-IAS, selon ses sigles en anglais), l'UICN se félicite en outre de la demande faite à la Secrétaire exécutive de continuer à collaborer avec l'IALG-IAS, et réitère son soutien continu au travaux de celui-ci en vue de la mise en œuvre de la Cible 6, y compris par le développement de matériels de renforcement des capacités visant à répondre aux besoins techniques et scientifiques des Parties, et par la détermination d'approches visant à prévenir et contrôler les invasions d'agents pathogènes.

L'UICN souligne les ressources produites en collaboration avec l'IALG-IAS en réponse à la décision 15/27 de la COP et encourage les Parties à utiliser ces ressources, en particulier la boîte à outils révisée sur les EEE développée sous l'égide du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique avec le soutien de l'UICN. Cette boîte à outils aidera les pays à mettre en œuvre des actions dans le cadre de la Cible 6, et à élaborer des Stratégies et plans d'action nationaux pour les espèces exotiques envahissantes (NISSAP, selon leurs sigles en anglais). L'UICN se tient prête à

travailler avec les pays et autres parties prenantes au renforcement des capacités pour l'application de la boîte à outils.

À la lumière de ce qui précède, l'UICN invite les Parties à examiner les amendements suivants au projet de décision :

*7. Note avec satisfaction* les efforts du Fonds mondial d'information sur la biodiversité **et de l'UICN et de son Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de la CSE** pour améliorer l'accès aux données et aux informations concernant les espèces exotiques envahissantes ;

**7 bis. Prend note avec satisfaction du travail du Secrétaire exécutif en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes, pour mettre à jour la boîte à outils en ligne sur les espèces exotiques envahissantes et mener une étude sur la manière dont les approches de prévention, de contrôle et de gestion des espèces exotiques envahissantes peuvent être utilement appliquées aux invasions biologiques d'agents pathogènes, en particulier les agents pathogènes zoonotiques<sup>3</sup>, en réponse à la décision 15/27 et encourage les Parties à utiliser ces ressources pour la mise en œuvre de la Cible 6.**

11. *Demande* à la Secrétaire exécutive (...) :  
(a) De renforcer plus avant la collaboration (...) en :  
(v) Renforçant la collaboration avec les secteurs concernés, tels que le tourisme et le commerce, et avec les **fournisseurs de données existants, tels que** le Fonds mondial d'information sur la biodiversité, **le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN (ISSG-UICN) et le CABI** afin d'améliorer l'accès aux données et aux informations sur les espèces exotiques envahissantes ;

Annexe V, section II

6. (c) Maintenir un flux de données dynamique des registres d'occurrence des espèces exotiques envahissantes provenant d'une grande variété de sources, y compris le suivi sur le terrain, la science citoyenne et les collections de spécimens, telles que rassemblées par le

<sup>3</sup> Ces ressources seront publiées en tant que documents INF, à temps pour la COP16.

Fonds mondial d'information sur la biodiversité<sup>56</sup> d'une part, et des listes de contrôle d'experts, y compris des analyses actualisées de la littérature scientifique, telles que compilées **par le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes (ISSG, selon ses sigles en anglais) de la CSE-UICN** dans le Registre mondial des espèces introduites et envahissantes<sup>57</sup> d'autre part.

6. (d) Assurer l'interopérabilité des flux de données entre les fournisseurs (par exemple, les autorités nationales et les chercheurs) et les intégrateurs de données (par exemple, le Fonds mondial d'information sur la biodiversité, le Registre mondial des espèces introduites et envahissantes et la Base de données mondiale des espèces envahissantes **du ISSG de la CSE-UICN, y compris les évaluations au moyen de la Classification de l'impact environnemental des taxons exotiques de l'UICN**, le Compendium du CABI<sup>58</sup> et le Réseau européen d'information sur les espèces exotiques)<sup>59</sup> afin d'accroître les flux de données nécessaires aux analyses et à la prise de décision aux niveaux mondial et régional et de créer des opportunités de renforcement des capacités et de financement au niveau national ;

L'UICN exhorte en outre la COP à se féliciter de l'évaluation de l'IPBES sur les espèces exotiques envahissantes et à approuver ses messages clés, et encourage les Parties et autres à utiliser les résultats pour soutenir la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la Cible 6.

Une quantité inestimable de données a été rassemblée pour étayer les conclusions de l'évaluation de l'IPBES, et l'UICN encourage les Parties, conformément aux annexes du projet de décision de la COP, à allouer les ressources nécessaires pour incorporer ces données, dans la mesure du possible, dans les bases de données et processus existants, y compris la Base de données mondiale des espèces envahissantes (**GISD**, selon ses sigles en anglais), l'EICAT et le Registre mondial des espèces introduites et envahissantes (**GRIIS**, selon ses sigles en anglais) de l'UICN, ainsi que l'indicateur national binaire de réponse aux espèces envahissantes de la Cible 6. Ces ensembles de données, s'ils sont accessibles et dotés de ressources et d'une maintenance adéquates, seront essentiels pour fournir les informations actualisées et robustes nécessaires à la mise en œuvre de la Cible 6, et pour combler les lacunes en matière de connaissances et de

données mises en évidence dans le Résumé à l'intention des décideurs de l'Évaluation.

En priorité, l'UICN recommande que des évaluations des impacts de l'ensemble des 3 500 espèces exotiques envahissantes décrites reconnues par l'évaluation de l'IPBES soient entreprises et menées à terme à l'aide de la Classification des impacts environnementaux des taxons exotiques (**EICAT**, selon ses sigles en anglais), afin de fournir aux Parties des informations détaillées visant à soutenir l'identification et la hiérarchisation des EEE comme demandé dans la Cible 6.

### **Biodiversité et santé (Point 22 de l'ordre du jour)**

L'UICN se félicite du Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé, qui fournit un cadre utile pour promouvoir une collaboration avec différentes organisations afin d'intégrer les liens entre biodiversité et santé dans les secteurs de la santé et de la conservation. Les actions énoncées dans le plan sont nécessaires de toute urgence pour accélérer et intégrer l'approche *One Health* (Une seule santé) dans la mise en œuvre du KMGBF. En conséquence, l'UICN :

- ✓ Encourage les Parties à adopter et mettre en œuvre le Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé.
- ✓ Souligne la nécessité de prendre en compte tous les points de vue de la santé (humaine, animaux domestiques et sauvages, plantes et écosystèmes) en appliquant une approche *One Health* (Une seule santé) lors de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé et du KMGBF.
- ✓ Encourage la participation active des autorités responsables de la faune sauvage et de l'environnement aux plateformes de coordination et processus décisionnels multisectoriels (par exemple, *One Health*) afin d'assurer l'intégration de la biodiversité dans l'examen, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation.
- ✓ Souligne qu'il est plus rentable de prendre des mesures visant à prévenir les débordements, les retombées et les épidémies zoonotiques que d'y répondre et de les contrôler. La lutte



contre les facteurs de perte de biodiversité et de dégradation des habitats, ainsi que la protection et la restauration d'écosystèmes intacts peuvent également réduire les risques de débordement et protéger la santé humaine et de la faune sauvage<sup>4,5</sup>. Les impacts récents de la grippe aviaire sur la faune sauvage renforcent la nécessité de surveiller et atténuer les maladies infectieuses ainsi que les autres causes du déclin des populations d'espèces telles que les expositions toxiques.

- ✓ Souligne l'importance d'intégrer les considérations relatives aux maladies et à la santé dans la planification de l'utilisation des terres et de la mer et les évaluations d'impact, y compris pour les projets entraînant une dégradation de l'environnement, des changements dans l'utilisation des terres ainsi que pour les approches positives pour la biodiversité et le climat comme la restauration, afin de garantir que les compromis et avantages connexes soient correctement pris en compte<sup>6</sup>.
- ✓ Rappelle que les Solutions fondées sur la nature (SfN) peuvent générer des co-bénéfices pour la biodiversité et de meilleurs résultats en matière de santé, tels que la réduction des maladies transmissibles et non transmissibles, une meilleure santé nutritionnelle, la sécurité alimentaire et une meilleure santé mentale. Une analyse<sup>7</sup> du groupe d'experts OMS-UICN-FEBA sur la biodiversité, le climat, Une seule santé et les Solutions fondées sur la nature souligne la relation critique entre santé humaine et environnement, mettant l'accent sur les impacts réciproques de la triple crise planétaire sur la santé humaine et les effets néfastes d'une santé précaire sur les écosystèmes.
- ✓ Se tient prête à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action par le biais de ses divers groupes d'experts<sup>8</sup>, susceptibles de renforcer les capacités et fournir des orientations, des normes et des outils<sup>9</sup> pour soutenir l'intégration

des liens entre biodiversité et santé dans les politiques environnementales, les plans d'action nationaux en matière de biodiversité, les évaluations d'impact et autres stratégies.

## **Biodiversité et changements climatiques (Point 25 de l'ordre du jour)**

Afin d'atteindre les objectifs et les cibles du KMGF, il est de la plus haute importance de prendre des mesures climatiques décisives, d'éviter ou de minimiser l'impact négatif des réponses aux changements climatiques sur la biodiversité, de prendre en compte les impacts existants et prévus des changements climatiques sur la biodiversité lors de la mise en œuvre de toutes les cibles et d'aborder les crises interconnectées des changements climatiques et de la perte de biodiversité de manière cohérente et synergique. Compte tenu de cela, la décision de la COP doit mettre en évidence les actions politiques prioritaires visant à faire face à ces crises de manière intégrale. Ainsi, l'UICN :

- ✓ Invite les Parties à prendre explicitement note dans le projet de décision des résultats de l'atelier coparrainé par l'IPBES et le GIEC sur la biodiversité et les changements climatiques. De tels résultats peuvent faciliter les discussions futures dans le cadre de la présente Convention concernant le rôle de la biodiversité dans la lutte contre les changements climatiques.
- ✓ Souligne que les SfN pour lutter contre les changements climatiques peuvent soutenir la mise en œuvre de plusieurs autres cibles, au-delà des Cibles 8 et 11, et améliorer la résilience de la biodiversité. Le [Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la nature](#) fournit un outil concret pour soutenir une mise en œuvre à haute intégrité de ces solutions importantes et minimiser le risque de résultats négatifs imprévus ou de mauvaise utilisation.

<sup>4</sup> [Résolution 7.135](#) de l'UICN : Promouvoir la santé humaine, animale et environnementale et prévenir les pandémies grâce à l'approche Une seule santé et en s'attaquant aux causes de la perte de biodiversité

<sup>5</sup> Hopkins et al. (2024). Editorial Essay: Protected Areas and One Health. Parks Vol 30.1 mai 2024  
<https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2024/05/PARKS-301-ALRE8783-Hopkins-et-al-1.pdf>

<sup>6</sup> Résolution 7.135 de l'UICN

<sup>7</sup> [Concevoir des Solutions fondées sur la nature pour la santé humaine](#)

<sup>8</sup> Tels que, mais sans s'y limiter, le Groupe de spécialistes de la santé de la faune sauvage de la CSE-UICN, le Groupe de travail sur les aires protégées et Une seule santé de la CMAP-UICN ou le Groupe thématique sur la santé humaine et la gestion des écosystèmes de la CGE-UICN.

<sup>9</sup> [PANORAMA One Health](#) promeut les meilleures pratiques, les solutions et les leçons apprises facilitant la mise en œuvre d'une approche Une seule santé.

- ✓ Réaffirme que les SfN pour les changements climatiques ne doivent pas être considérées ni comme un substitut, ni comme un moyen de reporter les efforts ambitieux de réduction des émissions de GES dont la science souligne la nécessité, dès aujourd'hui.
- ✓ Prie instamment les Parties d'éviter et d'atténuer les impacts négatifs des réponses aux changements climatiques, par exemple lors du déploiement de la production et de la distribution d'énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique<sup>10</sup>, ainsi que dans d'autres projets d'atténuation des changements climatiques. La récente publication de l'UICN « [Atténuation climatique et conservation de la biodiversité : un examen des progrès et des principaux problèmes des marchés mondiaux du carbone et des impacts potentiels sur les écosystèmes](#) »<sup>11</sup> peut servir de ressource à cet égard.
- ✓ Soutient le paragraphe 3(c) du projet de décision du document SBSTTA/Rec/25/8, qui appelle à l'intégration de SfN et d'approches écosystémiques dans les SPANB et à promouvoir les synergies avec d'autres processus de planification nationaux établis dans le cadre de la CCNUCC. Notant que les Parties envisageront d'autres orientations concernant les caractéristiques des

Contributions déterminées au niveau national (CDN) lors de la COP29/CMA6, l'UICN souligne que cela offre une occasion concrète d'intégrer systématiquement des considérations de biodiversité dans les caractéristiques de conception de base requises dans toute CDN future. Cela contribuera à assurer l'intégrité de tous les écosystèmes et la protection de la biodiversité lors de la mise en œuvre de mesures pour lutter contre les changements climatiques.

- ✓ Invite les présidences respectives des COP, en plus des secrétariats des Conventions, à explorer plus avant les possibilités de collaboration, en notant que le dernier trimestre de 2024 accueillera successivement la COP16 de la CDB à Cali, la COP29 de la CCNUCC à Bakou et la COP16 de la CCD à Riyad.
- ✓ Note que le partenariat ENACT pour les Solutions fondées sur la nature et la FEBA répondent directement aux demandes des Parties visant à faciliter le renforcement des capacités et à accroître la sensibilisation et la compréhension des impacts des changements climatiques sur la biodiversité, notamment par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques, et invite les Parties, tout comme les non-parties, à s'engager et à se joindre à ces initiatives.

<sup>10</sup> L'UICN a élaboré des Directives pour l'atténuation des impacts associés au développement de l'énergie solaire et éolienne sur la biodiversité : directives à l'intention des développeurs de projets <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2021.04.en> et élabore actuellement des directives pour une planification spatiale et une évaluation de l'impact cumulatif optimales pour le secteur des énergies renouvelables.

<sup>11</sup> Shah, M.A.R., Orchard, S., Kreuzberg, E., Braga, D., Das, N., Dias, A., Kandasamy, K., Kibria, A. SMG., Kumar, A., Min, W. W., Pandey, P., Rais, M., Sahay, S., Saikia, P., Scozzafava, S., Sharma, S.B., Swamy, S.L., Kumar Thakur, T., Vasseur, L., et Andrade, A. (2024). Climate mitigation and biodiversity conservation: A review of progress and key issues in global carbon markets and potential impacts on ecosystems. Gland, Suisse: UICN. <https://doi.org/10.2305/WGZ15482>